

Informations de base	
<b>2022/2634(DEA)</b>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
DEA - Procédure d'acte délégué	
Détails du contenu et de la présentation des informations relatives au principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» et précision du contenu, des méthodes et de la présentation pour les informations relatives aux indicateurs de durabilité et aux incidences négatives en matière de durabilité ainsi que du contenu et de la présentation des informations relatives à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et d'objectifs d'investissement durable dans les documents précontractuels, sur les sites internet et dans les rapports périodiques	
Complétant <a href="#">2018/0179(COD)</a>	
<b>Subject</b>	
2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières	
3.70.20 Développement durable	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
06/04/2022	Publication du document de base non-légal	<a href="#">C(2022)01931</a>	
06/04/2022	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 3 mois		
04/05/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
14/07/2022	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		